

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Jean-Baptiste Tisseron.

MESSIEURS,

Par requête en date du 29 novembre 1841, le sieur Jean-Baptiste Tisseron a demandé la naturalisation ordinaire.

Il est né à Cliron (France), le 5 floréal an XII. Après avoir exercé dans sa patrie les fonctions de géomètre chargé de coopérer à la confection du cadastre, il se rendit en 1829 en Belgique, où il exerça les mêmes fonctions; lorsque les opérations cadastrales furent terminées, il se livra à l'état de géomètre particulier.

Les nombreux certificats joints à la requête attestent que le pétitionnaire a toujours tenu, tant en France qu'en Belgique, une conduite irréprochable; qu'il possède les connaissances de son art, et que ses supérieurs n'ont eu qu'à se louer de son zèle et de son exactitude.

Le sollicitant habite, depuis 1833, la commune de Lens, où il s'occupe exclusivement de son état de géomètre qui lui procure largement les moyens de pourvoir à sa subsistance.

Les autorités consultées ayant égard à toutes ces circonstances, et aux attestations honorables produites par le sieur Tisseron, estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande en naturalisation ordinaire.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

J. MAERTENS.